CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E63447** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 31/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1992

Raison sociale : ENTREPRISE BERNARD VIDAL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/04/2004

Capital : 250 000

RUE DE LA RIVIERE CHANCEL
24750 TRELISSAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX 92 B 241

Siret : 389 154 998 00030

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 6108612

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 193579Q1244001/001558120

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 193579Q1244001/001558120

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 05 53 45 46 10 **Fax :** 05 53 04 88 97

Portable : 06 46 15 33 05

Responsabilité légale :
VIDAL SEBASTIEN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.vidalsas.com

E-mail : karinefilipozzi@orange.fr

Effectif moyen : 38 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 044 729 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	38	14/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/07/2026 15:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.